

Lettre à nos frères prêtres

N° 36 - décembre 2007

Lettre trimestrielle de liaison
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

QUAND LA CROIX DESINFORME ALLEGREMENT...

Le vendredi 14 septembre, premier jour (théorique) de l'application du Motu Proprio *Summorum Pontificum*, le quotidien *La Croix* sonne la charge. Il s'agit de montrer, démontrer et marteler que ce Motu Proprio est un non-événement, qu'il n'intéresse personne. Les titres sont sans équivoque : « L'ancienne messe ne fait pas recette » ; « Le Motu Proprio ne provoque pas de raz de marée » ; « Au Vatican, une entrée en vigueur dans la plus grande discrétion ». L'éditorialiste du quotidien, l'inénarrable père Michel Kubler, ne mâche pas ses mots : « Dans la pratique, rien ne semble devoir changer » ; « Les traditionalistes n'ont pas vu de renforts venir étoffer leurs rangs » ; « A peine une poignée de "messes en latin" ont été autorisées à ce jour » ; « Beaucoup de bruit pour rien », etc.

Nous sommes là en pleine farce. Pour rester dans un registre grave et pondéré, disons sobrement que le « quotidien catholique » désinforme allégrement ses lecteurs (ce n'est pas la première fois).

Le Motu Proprio est, en effet, paru le 7 juillet, au moment où les gens partaient en vacances. Le 14 septembre est à peu près le moment où, les mêmes gens étant revenus de vacances, les activités ordinaires reprennent. C'est comme si on entendait juger de l'activité ordinaire d'une paroisse sur ce qui s'y passe le 31 juillet. On est hors de l'honnêteté intellectuelle la plus élémentaire.

C'est en réalité maintenant que, à travers la France, les personnes commencent à se contacter, les groupes à se constituer, les demandes à arriver au courrier des curés. Le Motu Proprio va ainsi connaître une montée progressive en puissance : aujourd'hui, plus d'une centaine de demandes ont déjà été faites, et d'ici à quelques mois elles ne tarderont pas à dépasser le millier. Mais l'on peut parier que *La Croix* se gardera alors d'y consacrer un dossier, voire simplement un article.

Ce n'est pas non plus dans *La Croix* que les catholiques pourront connaître les précisions fondamentales qui ont été apportées par le cardinal Castrillon Hoyos, Président de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, et par Mgr Ranjith, Secrétaire de la Congrégation pour le Culte divin. Pour *La Croix*, tout ce qui n'entre pas dans ses

catégories préconçues est un « non-événement ». Vous trouverez donc ici quelques extraits de ces entretiens dont le « quotidien catholique » s'est bien gardé de parler.

Cette publication nécessaire nous empêche de commenter l'encyclique du Pape. Nous y reviendrons. En attendant, je vous souhaite une bonne année, n'oubliant pas que nous sommes « sauvés dans l'espérance ».

Abbé Régis de CACQUERAY

Editorial

p. 1 – Quand *La Croix* désinforme allégrement...

par l'abbé Régis de Cacqueray

A propos du Motu Proprio Summorum Pontificum

p. 2 – Entretien avec le cardinal Castrillon Hoyos

p. 4 – Trois entretiens avec Mgr Ranjith

Mais aussi

p. 6 – Courrier des lecteurs

p. 8 – Spiritualité sacerdotale, le prêtre et l'évêque d'après Fenelon

A propos du Motu Proprio *Summorum Pontificum* ENTRETIEN AVEC LE CARDINAL CASTRILLON HOYOS

Le cardinal Dario Castrillon Hoyos, Président de la Commission pontificale Ecclesia Dei, a accordé, à propos du Motu Proprio, un entretien tout à fait important au mensuel international 30 Jours, numéro 6 de 2007. Il répond avec beaucoup de finesse à nombre de questions qui ont été agitées ces derniers mois. Nous reproduisons les passages les plus significatifs de ce texte.

30 Jours : Éminence, quel est le sens de ce Motu Proprio qui libéralise l'usage du Missel dit de saint Pie V ?

Cardinal Castrillon Hoyos : Quand ont eu lieu, après le concile Vatican II, les changements dans la liturgie, des groupes importants de fidèles et aussi d'ecclésiastiques se sont sentis mal à l'aise parce qu'ils étaient fortement liés à la liturgie en vigueur depuis des siècles. Je pense aux prêtres qui avaient célébré pendant cinquante ans cette messe suivant le rite de saint Pie V et qui, à l'improviste, se sont trouvés dans l'obligation d'en célébrer une autre, je pense aux fidèles habitués depuis des générations à l'ancien rite, je pense aussi aux petits, comme les enfants de chœur, qui se sont trouvés tout d'un coup dépaysés car ils devaient servir la messe selon le *Novus ordo*. Il y a donc eu un malaise à différents niveaux. Pour certains, celui-ci était même de nature théologique, car ils estimaient que l'ancien rite exprimait mieux que celui qui avait été introduit le sens du sacrifice. D'autres, pour des raisons culturelles aussi, avaient la nostalgie du chant grégorien et des grandes polyphonies qui étaient une richesse de l'Église latine. Et ce qui aggravait le tout, c'est que ceux qui éprouvaient ce malaise attribuaient ces changements au Concile, alors qu'en réalité le Concile en soi n'avait ni demandé ni prévu les détails de ces changements. La messe que célébraient les Pères conciliaires était la messe de saint Pie V. Le Concile n'avait pas demandé la création d'un nouveau rite, mais un usage plus large de la langue vernaculaire et une plus grande participation des fidèles.

30 Jours : D'accord, c'était le climat qu'on respirait il y a quarante ans. Mais aujourd'hui, la génération qui avait manifesté ce malaise n'existe plus. Et il y a plus : le clergé et le peuple se sont habitués au *Novus ordo*, et dans leur immense majorité, ils s'en trouvent très bien.

Cardinal : C'est exactement cela : dans leur immense majorité, même si un grand nombre ignore ce qui a été laissé de côté avec l'abandon de l'ancien rite. Mais tout le monde ne s'est pas habitué au nouveau rite. Curieusement, il semble même que fleurissent, dans les nouvelles générations, parmi les laïcs comme parmi les clercs, un intérêt et une estime envers l'ancien rite. Et il s'agit de prêtres et de simples fidèles qui n'ont parfois rien à voir avec les disciples de Mgr Lefebvre. Il y a là des faits, des faits de l'Église, auxquels les pasteurs ne peuvent faire la sourde oreille. C'est pour cela que Benoît XVI, qui est un grand théologien à la profonde sensibilité liturgique, a décidé de promulguer le Motu Proprio.

30 Jours : Mais n'y avait-il pas déjà un indult ?

Cardinal : Si, il y avait déjà un indult, mais Jean-Paul II avait déjà compris que l'indult n'avait pas été suffisant, ne serait-ce que parce que certains prêtres et certains évêques rechignaient à l'appliquer, mais surtout parce que les fidèles qui désirent célébrer avec l'ancien rite ne doivent pas être considérés comme des fidèles de deuxième catégorie. Il s'agit de fidèles auxquels doit être reconnu le droit d'assister à une messe qui a nourri le peuple chrétien pendant des siècles, qui a nourri la sensibilité de saints tels que saint Philippe Neri, don Bosco, sainte Thérèse de Lisieux, le bienheureux Jean XXIII et le serviteur de Dieu, Jean-Paul II lui-même. Ce dernier, comme je viens de le dire, avait compris le problème de l'indult et il avait donc déjà l'intention d'étendre l'usage du Missel de 1962. Je dois dire que dans les rencontres avec les cardinaux et avec les chefs de dicastère au cours desquelles on avait parlé de ces mesures, les réticences étaient vraiment très limitées. Benoît XVI, qui a suivi ce processus depuis le début, a franchi le pas important déjà imaginé par

son grand prédécesseur. Il s'agit d'une mesure pétrinienne émise par amour du grand trésor liturgique qu'est la messe de saint Pie V, et aussi par amour de pasteur envers un groupe considérable de fidèles.

30 Jours : Et pourtant, les résistances n'ont pas manqué de la part d'une partie des représentants de l'épiscopat eux-mêmes...

Cardinal : Des résistances qui dépendent, selon moi, de deux erreurs. La première erreur d'interprétation est de dire qu'il s'agit d'un retour au passé. Il n'en est pas ainsi. Ne serait-ce que parce qu'on ne retire rien au *Novus ordo*, qui reste le mode ordinaire de célébrer l'unique rite romain ; tandis que la liberté de célébrer la messe de saint Pie V est donnée à ceux qui le veulent comme forme extraordinaire.

30 Jours : Il s'agit de la première erreur de ceux qui sont opposés au Motu Proprio. Et la seconde ?

Cardinal : Qu'il s'agisse de diminuer le pouvoir épiscopal. Mais il n'en est pas ainsi. Le Pape n'a pas changé le Code de droit canonique. L'évêque est toujours le modérateur de la liturgie dans son propre diocèse. Mais le Siège apostolique a la compétence d'ordonner la sainte liturgie de l'Église universelle. Or un évêque doit agir en harmonie avec le Siège apostolique et il doit garantir à chaque fidèle ses propres droits, y compris celui de pouvoir participer à la messe de saint Pie V, comme forme extraordinaire du rite. (...)

30 Jours : On a aussi évoqué le risque qu'une petite minorité de fidèles puisse imposer la messe de saint Pie V à la paroisse...

Cardinal : Ceux qui ont dit cela n'ont évidemment pas lu le Motu Proprio. Il est clair qu'aucun curé ne sera obligé de célébrer la messe de saint Pie V. Mais si un groupe de fidèles, ayant un prêtre disposé à le faire, demande à célébrer cette messe, le curé ou le recteur de l'église ne pourront pas s'y opposer. Évidemment, s'il y a des difficultés, il reviendra à l'évêque de faire en sorte que tout se passe sous le signe du respect et, dirais-je, du bon sens, en harmonie avec le Pasteur universel.

30 Jours : Mais ne court-on pas le risque qu'avec l'introduction de deux formes, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, puisse naître une confusion liturgique dans le rite latin, dans les paroisses et dans les diocèses ?

Cardinal : Si les choses sont faites conformément au simple bon sens, on ne court pas ce risque. D'autre part, il y a déjà des diocèses dans lesquels on célèbre des messes dans différents rites, car il s'y trouve des communautés de fidèles latins, gréco-catholiques, ukrainiens ou ruthènes, maronites, melchites, syro-catholiques, chaldéens, etc. Je pense par exemple à certains diocèses des États-Unis, comme Pittsburgh, qui vivent cette variété liturgique légitime comme une richesse, et non pas comme une tragédie. (...)

30 Jours : Il y a aussi des gens qui pensent que ce Motu Proprio porte atteinte à l'unicité du rite qui aurait été voulu par les Pères conciliaires...

Cardinal : Étant admis que le rite latin reste unique, quoiqu'on puisse le célébrer sous deux formes, je me permets de rappeler qu'il n'y a jamais eu, dans l'Église latine, un seul rite pour tous. Aujourd'hui, par exemple, il y a tous les rites des Églises orientales en communion avec Rome. Et même dans le rite latin, il y a d'autres rites que le rite romain, comme le rite ambrosien ou le rite mozarabe. La messe de saint Pie V elle-même, lorsqu'elle a été approuvée, n'a pas annulé tous les rites précédents, mais seulement ceux qui ne pouvaient pas se prévaloir d'au moins deux siècles d'ancienneté...

30 Jours : Et la messe de saint Pie V a-t-elle jamais été abolie par le *Novus ordo* ?

Cardinal : Le concile Vatican II ne l'a jamais fait, et il n'y a eu par la suite aucun acte positif qui l'ait établi. La messe de saint Pie V n'a donc jamais été formellement abolie. Il est de toute façon étonnant que ceux qui s'érigent en interprètes authentiques de Vatican II en donnent, dans le domaine liturgique, une interprétation aussi restrictive et aussi peu respectueuse de la liberté des fidèles, en finissant par faire sembler ce concile encore plus coercitif que le concile de Trente. ■

A propos du Motu Proprio *Summorum Pontificum* TROIS ENTRETIENS AVEC MGR RANJITH

Nous donnons ci-après quelques extraits de trois entretiens accordés en novembre dernier par Mgr Albert Malcolm Ranjith Patabendige, Secrétaire de la Congrégation pour le Culte divin.

J'invite tout le monde à obéir au Pape

Excellence, quel accueil a reçu le Motu Proprio de Benoît XVI qui a libéralisé la sainte messe selon le rite tridentin ? Quelques-uns, au sein même de l'Église, ont un peu "tordu le nez"...

Il y a eu des réactions positives et, inutile de le nier, des critiques et des prises de position contraires, même de la part de théologiens, liturgistes, prêtres, évêques et aussi des cardinaux. Franchement, je ne comprends pas ces formes d'éloignement et – pourquoi pas ? – de rébellion contre le Pape. J'invite tout le monde, mais par-dessus tout les pasteurs, à obéir au Pape, qui est le Successeur de Pierre. Les évêques, en particulier, ont juré fidélité au Pontife : qu'ils soient cohérents et fidèles à leur engagement.

A votre avis, à quoi sont dues ces manifestations contraires au Motu Proprio ?

Vous savez qu'il y a eu, de la part de quelques diocèses, des documents d'interprétation qui visent inexplicablement à limiter le Motu Proprio du Pape. Derrière ces actions se cachent d'une part des préjugés de type idéologique, d'autre part l'orgueil, un des péchés les plus graves. Je répète : j'invite tout le monde à obéir au Pape. Si le Saint-Père a tenu à publier le Motu Proprio, c'est qu'il avait ses raisons que pour ma part je partage pleinement. (...)

Monseigneur, votre Congrégation a plusieurs fois dénoncé les abus liturgiques...

C'est vrai. Il existe tellement de documents qui, cependant, sont de façon déplaisante restés lettre morte, oubliés dans des rayons poussiéreux ou, pis encore, à la corbeille à papiers. (...)

Revenant au Motu Proprio, quelques-uns critiquent l'emploi du latin durant la messe...

Le rite tridentin fait partie de la tradition de l'Église. Le Pape a convenablement expliqué les raisons de sa mesure, un acte de liberté et de justice envers les traditionalistes. Pour ce qui est du latin, je voudrais souligner qu'il n'a jamais été aboli, et qu'en plus il garantit l'universalité de l'Église. Mais je le répète : j'invite les prêtres, les évêques, les cardinaux à l'obéissance, laissant de côté tout type d'orgueil et de préjugés.

Entretien accordé au site internet italien « Petrus », qui l'a publié le 5 novembre 2007.

Le Pape veut récupérer des éléments estompés par la réforme

Excellence, quel est votre avis sur la signification profonde du Motu Proprio *Summorum Pontificum* ?

Je vois dans cette décision non seulement la sollicitude du Saint-Père pour ouvrir la voie du retour dans la pleine communion de l'Église aux fidèles de Monseigneur Lefebvre, mais aussi un signe pour l'Église tout entière sur certains aspects théologiques et disciplinaires à sauvegarder pour un renouveau profond, si désiré par le Concile. Il me semble que le Pape désire fortement corriger ces tentations visibles dans certains milieux qui considèrent le Concile comme un moment de rupture avec le passé et d'un commencement nouveau. (...) Le Motu Proprio, à mon avis, doit être compris en ce sens. Il est un élément possible en vue d'une correction nécessaire d'orientation. En effet, dans certains choix de la réforme liturgique réalisée après le Concile, on a adopté des orientations qui ont estompé certains aspects de la liturgie, qui se reflétaient mieux dans la pratique précédente, parce que, pour certains, le renouveau liturgique a été compris comme quelque chose à réaliser *ex novo*. Mais nous savons bien que ce ne fut pas l'intention du document *Sacrosanctum concilium*, qui déclarait : « Les formes nouvelles, d'une certaine manière, naissent de manière organique de celles qui existent déjà » (SC 23). Cette erreur d'interprétation du Concile, et du chemin

historique et théologique de l'Église, a influé sur tous les secteurs ecclésiaux, y compris la liturgie. Une certaine attitude de rejet facile des développements ecclésiologiques et théologiques, mais aussi des développements liturgiques du dernier millénaire d'une part, et une « idolisation » de ce qu'aurait été la *mens* de la prétendue Église des premiers chrétiens de l'autre, a eu une influence de grande importance sur la réforme liturgique et théologique de l'ère postconciliaire. Le rejet catégorique de la messe préconciliaire, comme reste d'une époque désormais « dépassée », a été le résultat de cette mentalité. (...) Plusieurs de ces réformes ont abandonné des éléments importants de la liturgie, avec les considérations théologiques qui s'y rapportent : à présent, il est nécessaire et important de récupérer ces éléments. Le Pape considère le rite de saint Pie V revu par le bienheureux Jean XXIII comme une voie de récupération de ces éléments estompés par la réforme (...).

On entend dire que, dans certaines nations ou dans certains diocèses, des évêques ont promulgué des règles qui annulent pratiquement ou déforment l'intention du Pape.

Cette attitude n'est pas conforme à la dignité et à la noblesse de la vocation d'un pasteur de l'Église. Je ne dis pas que tous sont ainsi. La majorité des évêques et des ecclésiastiques a accepté, avec le sens normal de révérence et d'obéissance, la volonté du Pape. Cela est véritablement louable. Malheureusement, il y a eu des voix de protestation de la part de certains.

Entretien accordé à l'agence de presse Fides, qui l'a publié le 16 novembre 2007.

Pendant des années, la liturgie a subi trop d'abus

(...) Après la publication du Motu Proprio *Summorum Pontificum* de Benoît XVI, on a ravivé la discussion entre les prétendus « traditionalistes » et les « progressistes ». Y a-t-il en ce sens une opposition de ce genre ?

Absolument pas. (...) En ce qui concerne la messe tridentine, il y a eu une question grandissante avec le temps. La fidélité aux règles de la célébration des sacrements continuait à baisser. Plus cette fidélité au sens de la beauté et du mystère dans la liturgie diminuait, plus augmentait la demande pour la messe tridentine. Et alors, de ce fait, qui a réellement demandé la messe tridentine ? Non seulement ces groupes [traditionalistes], mais même ceux qui ont subi le manque de respect pour les règles de la célébration digne selon le *Novus ordo*.

Pendant des années, la liturgie a subi trop d'abus et de nombreux évêques les ont ignorés. Le pape Jean-Paul II avait lancé un appel attristé dans *Ecclesia Dei afflictata*, qui n'était rien d'autre qu'un appel à l'Église à être plus sérieuse dans la liturgie. La même chose s'est produite avec l'instruction *Redemptionis sacramentum*. Pourtant, dans certains cercles de liturgistes et commissions liturgiques, ce document a été critiqué. (...) Face à cela, le Saint-Père Benoît XVI ne pouvait pas se taire : comme on le remarque dans la lettre écrite aux évêques sur le Motu Proprio et même dans ses multiples discours, on sent un profond sens de responsabilité pastorale. Ce document donc – au-delà d'être une tentative de chercher l'union avec la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X – est aussi un appel fort du Pasteur universel à un sens du sérieux.

Est-il un appel aussi d'une certaine manière aux prêtres ?

Je dirais oui. Du reste, devant certaines conceptions arbitraires et peu sérieuses de la liturgie, on peut se demander ce qu'on enseigne dans certains séminaires. (...) Dans quelques cercles liturgiques, on a une certaine tendance à sous-estimer combien l'Église a mûri dans le second millénaire de son histoire. On parle d'appauvrissement du rite, mais c'est une conclusion trop banale et simpliste : nous croyons que la tradition de l'Église se manifeste dans un développement continu. (...)

Pour un renouvellement véritable de l'Église – tellement désiré par le Concile – il est nécessaire qu'on ne limite pas la liturgie à l'étude académique, mais que celle-ci devienne une priorité absolue dans les Églises locales. Il est donc urgent de donner une importance juste au niveau local à la formation liturgique selon l'esprit de l'Église. (...) C'est la grande responsabilité des évêques.

Entretien accordé à l'Osservatore romano, qui l'a publié le 19 novembre 2007. ■

COURRIER DES LECTEURS

La fois dernière, à la suite de la parution du Motu Proprio Summorum Pontificum consacré à la liturgie traditionnelle, nous avons publié exclusivement des lettres touchant à la question de la messe. Dans le présent numéro, nous proposons des courriers plus variés, dont certains sont critiques à notre égard, mais qui apportent des éclairages et des points de vue intéressants.

LES JEUNES PRÊTRES ET LA LETTRE A NOS FRÈRES PRÊTRES

INTRODUCTION : Nous recevons et publions souvent des courriers de prêtres appartenant à la tranche la plus jeune du clergé français, et qui manifestent leur intérêt pour nos réflexions. Tous ne sont pas cependant sur la « même longueur d'onde ». Nous publions ici un florilège représentatif (dans sa variété) de cette catégorie de prêtres... y compris de la part d'un prêtre plus âgé (le père P.)

☞ « Comme prêtre, j'ai le souci d'une véritable communion qui n'est pas un simple consensus – le consensus n'a jamais été demandé par Notre-Seigneur, bien au contraire. Je suis convaincu que la vérité ne peut être oubliée ou déformée pour quelque cause que ce soit, aussi juste soit-elle. Nous n'arriverons pas à nous considérer véritablement comme des "frères prêtres" – ce que je souhaite de tout cœur – sur des bases faussées. Sachez que je fais partie de ces "jeunes prêtres" que, dans votre première Lettre, vous aviez tendance à rapprocher de votre "camp". C'est vrai que je suis attentif – avec toutes mes limites – à une liturgie digne, une doctrine sûre ou, simplement, à être reconnu très clairement comme prêtre dans la rue. Pour autant, je ne souhaite pas renoncer à la vérité pour quelque raison que ce soit. »
Abbé D.

☞ « Chers frères, merci. Tout en étant un serviteur du Missel romain actuel que j'aime beaucoup, je suis affligé par la méchanceté des réponses que vous recevez parfois. Elles sont souvent celles de prêtres de plus de 70 ans. J'espère de tout cœur que nous parviendrons à nous unir dans le service de l'Église de Jésus-Christ. Union de prière. »
Père H., 49 ans.

☞ « Je viens de recevoir la "Lettre aux frères prêtres" par voix postale. Sans remettre en cause ni votre foi, ni la manière dont vous l'exprimez, je vous prie toutefois de cesser de me l'envoyer. On peut être jeune prêtre aujourd'hui, aimer le Christ, aimer l'Église, aimer la liturgie... et ne pas adhérer à vos idées. Je préfère employer mon énergie à mon ministère, et aux lectures qui lui sont utiles, qu'à la lecture de votre courrier. Je vous prie donc de respecter ma demande. Croyez en ma communion de prière. »
Père V., 32 ans.

☞ « Vous semblez dire que ce sont les jeunes prêtres qui sont les plus demandeurs du rite de saint Pie V. Je vous ferais remarquer que, vu la pyramide des âges du clergé de France, 16% des moins de quarante ans, ça doit faire en chiffre absolu autant que 2% de 61 à 70 ans. C'est un détail qui ne vous a certainement pas échappé. J'espérais qu'à la suite de ce chant de victoire, vous auriez fait une petite allusion à la lettre ouverte collective de jeunes prêtres (que vous n'avez pas manqué de lire) disant que la liturgie de Paul VI était pour eux un authentique chemin de sainteté. »
Père P.

☞ « Bonjour, chers frères séparés. Depuis que je suis en ministère, je reçois votre Lettre. Lisant la dernière reçue, l'impression eue lors de la lecture de la première lettre reçue s'est répétée : l'impression de lire une sorte de négatif photographique de la revue "Goliath". Mon désaccord avec vos propos est d'abord de foi, et c'est le même désaccord que j'ai avec Monsieur Christian Terras et ses collaborateurs. Je crois en l'Église catholique, et je n'ai pas d'autre moyen pour vérifier mon union à Jésus-Christ que d'être uni à cette Église, c'est-à-dire aux évêques

en communion avec le pape. Toute autre position réduit la foi à n'être qu'un acte subjectif : j'accepte ce qui me convient ou que je comprends, et rejette le reste. Cette position de principe fait que je ne peux pas être d'accord avec votre opposition au Magistère actuel de l'Église. Non, le Magistère actuel de l'Église ne peut se tromper, et le concile Vatican II est un authentique acte magistériel, comme le concile Vatican I, le concile de Trente, le concile de Latran IV, le concile de Nicée I, et les autres conciles œcuméniques. Les déclarations du deuxième concile du Vatican, les documents du Magistère qui ont suivi, ne sont pas en rupture avec la Tradition. »
Père F., 33 ans.

NOUVELLES REFLEXIONS SUR LE TERME DE « MESSE TRADITIONNELLE »

INTRODUCTION : Nous avons publié, dans le numéro précédent, quatre courriers qui émettaient des doutes ou des réserves sur les expressions « messe de toujours », « messe tridentine », etc. Nous avons promis d'y répondre, et nous le ferons prochainement. En attendant, les lettres suivantes poursuivent de façon intéressante ces objections et réflexions.

☞ « Je suis né avec la messe en latin. J'ai suivi la messe en lisant la colonne en français. Je ne comprenais pas ce que le prêtre disait. Si j'ai gardé la foi, c'est grâce à mes parents qui me parlaient en français. Vocation tardive, j'ai été soulagé de la liturgie vécue dans une langue que je comprenais. Arrêtez de vous braquer sur une liturgie qui a sa valeur, mais la liturgie ne doit-elle pas permettre de rejoindre le Seigneur et d'aider le peuple chrétien à rencontrer son Dieu, Père, Fils, Esprit-Saint ? Jésus-Christ doit être bien triste de

voir ses disciples couper les cheveux en quatre – au lieu de s’unir pour vivre et proclamer sa mort, sa résurrection ! Je n’ai pas à découvrir ce rite que je connais. Il faut savoir perdre ses cheveux ou les voir blanchir, et garder un amour indéfectible à ce Dieu qui nous a tant aimés, et qui continue à nous manifester sa tendresse. Fraternellement. »

Père B., 73 ans.

☞ « Comme plusieurs de mes confrères, j’ai reçu votre proposition de DVD sur la messe que vous dites “traditionnelle”. Je sais que la messe traditionnelle est la célébration de l’Eucharistie que la Tradition de l’Église nous donne aujourd’hui dans le Missel de Paul VI, à la suite des décisions du concile Vatican II. Toute autre affirmation n’a pour moi aucun sens. Comment pouvez-vous dire que le Missel de saint Pie V est la “messe de toujours”, puisqu’il a été donné à l’Église par saint Pie V au XVI^e siècle, à la suite des décisions du concile de Trente ? J’ai célébré selon le rite tridentin dans les premières années de mon sacerdoce, comme je célèbre maintenant selon le Missel de Paul VI dans les dernières années de mon sacerdoce. C’est toujours la “messe de toujours”, dans la continuité de la fidélité à l’Église... Il est bien regrettable que toute l’énergie déployée par votre institut se porte sur des activités de dissidence, nuisibles à l’unité de l’Église. Et je souhaite qu’enfin un peu de raison vous inspire et vous fasse mettre au service de l’Église toutes vos capacités. »

Abbé L., 72 ans.

☞ « La messe de toujours, je trouve cela un peu prétentieux. Les rites gallicans ont continué à être célébrés en France jusqu’au XIX^e siècle. L’ornement dit boîte à violon est tout récent. Je souhaite que l’on laisse la liberté de célébrer la messe dite de saint Pie V. Bien des modifications ont été apportées depuis ce pape. J’ai travaillé la question de la liturgie. J’attendais une réforme liturgique. Mais assurément autre chose que ce que l’on nous a donné. Cependant je célèbre la messe de Paul VI, mais avec la première prière eucharistique à cause de la richesse de la Parole de

Dieu. La période du concile de Trente est très riche au plan doctrinal, mais pauvre au plan liturgique. Comment assistaient les fidèles à la messe quand j’étais enfant ? Je souhaite que Benoît XVI, en grand connaisseur de la liturgie, nous apporte des améliorations. »

Père R., 84 ans.

QUATRE POINTS DE VUE... PLUTOT DIVERGENTS !

☞ « Ci-joint un chèque pour mon abonnement annuel à la “Lettre à nos frères prêtres” à partir du numéro 35 – un confrère m’a donné le numéro 34. J’ai bien apprécié la vérité de certains articles. De tout cœur je suis avec vous. Union de prières. »

Abbé B., 80 ans.

☞ « J’ai bien reçu le fameux DVD détaillant le rituel de la messe tridentine. J’en suis très touché. L’étude de ce DVD sera d’autant plus utile que je m’apprête, suivant les termes du récent Motu Proprio du Saint-Père, à célébrer une messe hebdomadaire au profit de personnes qui me le demandent. Cela me sera une raison supplémentaire de prier pour que la réconciliation si ardemment souhaitée par le Souverain Pontife parvienne à son terme. Bien cordialement, en union de prières. »

Père S., ordonné en 2006.

☞ « Benoît XVI fait ce qu’il veut dans son église, je fais ce que je veux dans la mienne. La messe en latin irait à l’encontre de l’unité de la paroisse et de notre fidélité à l’évêque. Le Motu Proprio ne me concerne pas. De toute façon, profitez-en maintenant car, quand Benoît XVI sera mort, toutes ces histoires de latin ce sera heureusement et définitivement terminé ! »

Réponse orale d’un prêtre du diocèse de Nanterre à une famille qui lui confiait son désir de bénéficier du Motu Proprio de Benoît XVI.

☞ « Je vous prie de bien vouloir me rayer de la liste de vos adresses. Je ne me reconnais pas dans vos combats d’arrière-garde, perdus depuis toujours... La nouvelle évangélisation est ailleurs et ses enjeux ! Je vous en remercie ! »

Abbé W., 68 ans.

LA GRACE FAIT SILENCIEUSEMENT SON CHEMIN, ET LES CHOSSES BOUGENT EN SECRET

INTRODUCTION : Ce correspondant nous propose les fruits de son observation personnelle, qui prouve que les choses évoluent dans le bon sens, même si c’est souvent secrètement (mais, comme dit le proverbe, « Le bien ne fait pas de bruit, le bruit ne fait pas de bien »).

☞ « Votre “Lettre à nos frères prêtres” 35 m’a particulièrement intéressé. D’abord, votre DVD a connu un réel succès. Je m’en réjouis. Vos précisions canoniques concernant le Motu Proprio sont utiles. Qu’est-ce qu’un groupe stable, etc. Vous soulignez le fait que désormais la décision d’accéder aux demandes des fidèles dépend non plus de l’évêque, mais du curé, ce qui est très nouveau. Dans les pages 4 et 5, vous analysez les réactions de certains évêques réticents pour l’application du Motu Proprio. Je remarque que la grande majorité des évêques est restée silencieuse. Cela est significatif et laisse supposer que beaucoup n’osent pas s’opposer à l’opinion générale de leur clergé. (...) »

Au plan national, en positif, concernant le respect envers l’Eucharistie, je voudrais signaler un point important montrant que la situation est loin d’être figée. On constate le développement récent de l’adoration eucharistique. Il existe un certain nombre de paroisses (et de communautés) où l’adoration perpétuelle est assurée, ce qui suppose plus de 200 personnes s’engageant à une heure d’adoration par semaine, y compris la nuit. (...) Quant à l’adoration de jour, elle se développe un peu partout. Il n’y a guère de ville où l’on ne trouve un temps d’adoration chaque semaine ou en tout cas chaque mois, ce qui avait disparu depuis des décennies. La communauté de l’Emmanuel a beaucoup travaillé en ce sens. (...) Tout cela est nouveau et porteur d’espoir. C’est la preuve que les nombreuses exhortations de Jean-Paul II (entre autres *Ecclesia de Eucharistia*), reprises par Benoît XVI (*Sacramentum caritatis*), commencent à porter leurs fruits. »

Père Y.

SPIRITUALITÉ SACERDOTALE

Le prêtre et l'évêque d'après Fenelon

Nous publions ici quelques extraits de la lettre que Fenelon (1651-1715), évêque de Cambrai, envoya à l'Électeur de Cologne pour le préparer à son futur sacre épiscopal (texte cité in Humbert Bouëssé, Le sacerdoce chrétien, Desclée de Brouwer, 1957). Fenelon s'adresse, certes, à un futur évêque : mais ses conseils conviennent aussi bien aux « prêtres du second ordre », comme on disait (avec un remarquable sens liturgique et ecclésiologique) dans la langue du XVII^e siècle.

Si vous voulez être évêque, au nom de Dieu gardez-vous bien de l'être à demi. Il faut être l'homme de Dieu, et le dispensateur des mystères de Jésus-Christ ; il faut qu'on trouve toujours sur vos lèvres la science du salut ; il faut que chacun n'ait qu'à vous voir, pour savoir comment il faut faire pour servir Dieu ; il faut que vous soyez une loi vivante, qui porte la religion dans tous les cœurs ; il faut mourir sans cesse à vous-même, pour porter les autres à entrer dans cette pratique.

(...) Pour entrer ainsi dans l'épiscopat, il faut que ce soit un grand amour de Jésus-Christ qui vous presse ; il faut que Jésus-Christ vous dise comme à saint Pierre : "M'aimez-vous ?" Il faut que vous lui répondiez, non des lèvres, mais du cœur : "Eh ! ne le savez-vous pas, Seigneur, que je vous aime ?" Alors vous mériterez qu'il vous dise : "Pais mes brebis". Ô qu'il faut d'amour pour ne se décourager jamais, et pour souffrir toutes les croix de cet état ! Il est commode aux pasteurs qui ne connaissent le troupeau que pour en prendre la laine et le lait ; mais il est terrible à ceux qui se dévouent au salut des âmes.

(...) Il me semble, Monseigneur, que vous pourrez lire les Épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, le *Pastoral* de saint Grégoire, les livres *Du sacerdoce* de saint Chrysostome, quelques épîtres et quelques sermons de saint Augustin, les livres *De la Considération* de saint Bernard et quelques lettres aux évêques, la vie de saint Charles [Borromée], les ouvrages et la vie de saint François de Sales. Vous savez, Monseigneur, que pour lire avec fruit, il faut plus songer à se nourrir qu'à contenter sa curiosité ; il vaut mieux lire peu, afin qu'on ait le temps de peser, de goûter, d'aimer et de s'appliquer chaque vérité ; on doit tâcher de tourner une lecture de piété en une espèce d'oraison.

(...) Il faut que votre préparation soit proportionnée à la grandeur de l'ouvrage dont vous serez chargé. Une montagne de difficultés vous pend sur la tête : à Dieu ne plaise que je veuille vous décourager. Mais il faut dire "A, a, Domine, nescio loqui" [Jr 1, 6 : "Seigneur, je ne sais pas parler"] pour mériter d'être l'envoyé de Dieu ; il faut désespérer de soi, pour pouvoir bien espérer en lui.

(...) La plupart des grands princes ne se rabaissent jamais assez pour devenir les serviteurs en Jésus-Christ des peuples sur lesquels ils ont autorité ; il faut pourtant qu'ils se dévouent à les servir, s'ils veulent être leurs pasteurs. (...) Il n'y a que la seule oraison qui puisse former un véritable évêque parmi tant de difficultés. ■

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement

Prix au numéro : 2 € ; **Abonnement annuel (4 numéros) : 8 € – pour les prêtres : 4 €**

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 8 €

Je parraine prêtres pour leur abonnement annuel ;
Je verse donc la somme complémentaire de €

Règlement : - par chèque à l'ordre de « SCSPX, Lettre à nos frères prêtres » ;
- par virement automatique : nous contacter.

Adressez votre courrier à : LNFP – service abonnements – 2245 av. des Platanes, 31380 Gragnague.